FRC 20817
Case FRC 21155

# DISCOURS

DE

# M. L'ABBÉ LEMARD,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE;

*Prononcé enſuite de la preſtation de ſon Serment civique, le 6 Février 1791.*

Imprimé par l'ordre du Conseil Général de la Commune de Saint-Claude,

*Et précédé d'une Déclaration dudit Conseil.*

A SAINT-CLAUDE,

De l'Imprimerie d'Antoine Dumoulin.

Février 1791.

THE NEWBERRY LIBRARY

# DÉCLARATION

*Du Conseil Général de la Commune de la Ville de Saint-Claude,*

ADRESSÉE

*Aux différentes Municipalités du Jura.*

LE Conseil Général de la Commune, après avoir entendu le discours prononcé par M. l'abbé Lemard, dans l'église épiscopale & paroissiale de cette Ville, le 6 Février 1791, ensuite de sa prestation du Serment civique, a cru que l'utilité publique exigeoit qu'il fût connu par la voie de l'impression, & envoyé aux principales Municipalités du Jura. C'est quand l'éloquence est l'interprête de la vérité, que sa voix peut maintenir la tranquilité, non-seulement dans une Ville, mais dans un Département, mais dans un Royaume entier, & qu'on peut l'opposer avec succès aux déclamations incendiaires que l'*incivisme* & les préjugés vont colportant de maison en maison, & qu'ils essayent de débiter jusque dans la chaire.

Nous faisons profession de chérir & d'honorer les Ecclésiastiques fidèles aux Lois de l'Etat ; nous plaignons en les respectant ceux qui déclarent ne pouvoir les approuver en tout, & n'en sont pas moins ennemis du trouble & de la division. Mais nous dénoncerons, mais nous poursuivrons par tous les moyens légaux ceux qui essayent de troubler la paix, en alarmant la conscience des Peuples, en mettant aux prises la Religion qu'ils doivent croire, avec les Lois auxquelles ils doivent obéir.

Nous les avons vus ces fanatiques intolérans, insulter le seul Prêtre qui se fût encore honoré dans cette ville en alliant la Religion à la Loi, & en prenant l'une à témoin qu'il maintiendroit l'autre de tout son pouvoir. Nous les avons vus dans leur rage aussi impuissante que ridicule, semer contre lui des injures dans tous les coins des rues, & l'appeler traître à la Nation, précisément parce qu'il s'étoit empressé d'obéir aux Lois de la Nation.

Nous avons vu son Evêque se hâter de lui retirer *les pouvoirs*, pour des raisons *dont il ne doit compte à personne*, & en gratifier ceux qui avoient refusé de prêter le Serment civique.

Enfin nous les avons vus essayer d'ameuter le peuple .... & heureusement n'y pas réussir.

D'autres jouant un rôle différent, ont feint que leur vie étoit en danger. Les ci-devant Directeurs & Professeurs du Séminaire ont eu l'impudence de consigner cette calomnie dans leur lettre aux Administrateurs du District, aux Officiers Municipaux, à l'Evêque. Ils ont aussi prétendu que les Séminaristes avoient conçu de justes inquiétudes sur leur propre sort comme sur celui de leurs Professeurs. En conséquence, avant d'envoyer cet épitre élégiaque, où ils disent qu'ils sont prêts à verser leur sang pour la Religion, ils ont déserté de nuit l'établissement qui leur étoit confié, sans en prévenir ni, à ce qu'ils assurent, l'Evêque qui les y avoit placés, ni certainement les Corps Administratifs qui auroient pourvu à leur remplacement.

Ainsi donc, suivant MM. les Directeurs & Professeurs du Séminaire, Saint-Claude renferme des scélérats prêts à attenter à la vie des Ministres de la Religion & de tous ceux qui se préparent par leurs études à en remplir les fonctions sacrées; ainsi le nombre des bons Citoyens n'y est pas assez considérable pour rassurer contre leurs entreprises, si de pareils monstres existoient dans son sein; ainsi la Garde Nationale, la Maréchaussée ou Gendarmerie Nationale, n'y veillent pas avec assez d'exactitude à la tran-

quilité publique, pour qu'on puisse se croire en sûreté dans ses murs.

Mais, Messieurs, s'il est vrai que vous ayez couru tant & de si grands périls, dites-nous pourquoi le Tribunal de District n'a point retenti de vos plaintes ? Pourquoi les Juges de Paix n'en ont point entendu parler ? pourquoi les Officiers de police l'ont parfaitement ignoré ? pourquoi c'est encore un secret pour tous nos Citoyens ? pourquoi aucune information, aucun procès-verbal n'en conserve la trace ?

Le Conseil Général doit à la Commune qu'il a l'honneur de représenter, de repousser une inculpation aussi grave & aussi peu fondée. En conséquence, il consigne ici le démenti le plus formel de l'assertion calomnieuse de MM. les Directeurs & Professeurs du Séminaire, & il prie toutes les Municipalités du Jura de vouloir bien contribuer à le répandre. Le bien public les en presse. Elles verront aisément que c'est une ruse sacerdotale pour rendre odieuse la Constitution, que des factieux voudroient représenter comme élevant un mur d'airain entre la Religion & les fonctions publiques, & rendant les Peuples assez féroces pour attenter à la vie des Ministres des autels.

C'est ainsi qu'abusant de ce qu'il y a de plus

reſpectable pour la jeuneſſe, du titre impoſant d'Inſtituteur, & du nom plus impoſant encore de la Religion, on a pu eſpérer d'imprimer la terreur dans l'ame des jeunes Séminariſtes, qui porteroient à leur tour ces préventions odieuſes dans les différens Cantons du Département qu'ils habitent, & de préparer ainſi les voies à la contre-révolution.

Non, elle n'arrivera point : ne l'eſpérez pas, Fanatiques barbares, qui que vous ſoyez ; on ne s'égorgera pas pour vos chimères. Aſſez de ſang a ruiſſelé pour elles dans la France. Toutes les pages de notre hiſtoire en ſont encore teintes : il étoit temps que le jour de la raiſon ſe levât ſur nous, que vous fuſſiez remis à votre place, & que chaque Citoyen sût reprendre la ſienne.

Non, vous n'introduirez point la guerre civile que vous appelez : les braves Gardes Nationales veillent ſur vous, les Municipalités veillent ſur vous, tous les Corps Adminiſtratifs veillent ſur vous, & dans les cœurs de chaque bon Citoyen vous avez un ennemi.

Ceux même que vous avez ſéduits ne tarderont pas à revenir de leur erreur ; ils verront que ce que vous appelez la Religion, ce ſont vos revenus, & que vous ne craignez pas de profaner le nom de conſcience, en nommant

ainſi la voix de l'orgueil & de l'opiniâtreté. Le temple de la Liberté eſt élevé ſur les montagnes du Jura, & des Prêtres (*a*) ne réuſſiront pas à en miner l'édifice.

Et vous, jeunes Séminariſtes, dont on a voulu faire autant de ſéïdes, rendez juſtice à la Ville qui vous a reçus dans ſon ſein, & dont il eſt impoſſible que vous vous plaigniez avec raiſon. Et comment aurions-nous été injuſtes & barbares à votre égard, nous dont le premier ſoin a été, lorſque nous avons pris les armes, de prendre auſſi ſous notre protection ce Chapitre, l'éternel ennemi de la Cité, qui courboit ſous la verge féodale toutes les campagnes d'alentour; nous qui nous bornons, qui nous bornerons toujours à plaindre bien ſincèrement le Prélat abuſé, qui non-ſeulement a refuſé de prêter le Serment civique, mais qui a été dénoncé aux Tribunaux comme rebelle aux Lois de l'État; nous chez qui ceux même qui eſſayent d'allumer dans les Cieux le flambeau de la guerre civile pour en embrâſer la terre, n'auront jamais à craindre que la Loi? On a cru faire de vous autant d'émiſſaires du Fan-

(*a*) Heureuſement le nombre des Prêtres anti-patriotes n'eſt pas le plus conſidérable: la plupart des Curés & Vicaires de ce Diſtrict ont prêté le Serment civique pur & ſimple.

tiſme ; on a cru que vous en porteriez les étincelles dans les différens Cantons que vous habitez. Prouvez-leur combien ils ſe ſont trompés, combien vous abhorez le ſchiſme & les diviſions qu'ils eſpèrent voir naître, & revenez jouir dans nos murs de la tranquilité qui y règne : ils ſeront toujours pour vous le temple de l'hoſpitalité.

*Les Membres du* CONSEIL GÉNÉRAL
*de la Commune de* SAINT CLAUDE.

Par Ordonnance.

VUILLERME-DUNAND, *Secrétaire*

# DISCOURS

*De M. l'abbé* LEMARD, *Professeur de Rhétorique ; prononcé ensuite de la prestation de son Serment civique, le 6 Février 1791. Imprimé par l'ordre du Conseil général de la Commune de Saint-Claude, & précédé d'une déclaration dudit Conseil.*

DANS quel heureux instant, & pour quelle auguste & touchante cérémonie je parois dans cette chaire évangélique ! Les premiers accens dont je l'ai fait retentir ont été un hommage solemnel à la Liberté & à la sublime Constitution qui nous l'assure. Quel fortuné préſage, quelle époque mémorable pour moi ! je n'aurai commencé à délier mes lèvres dans cette tribune sacrée, que pour rendre un témoignage éclatant à la Bonté, à la Toute-puissance suprême, qui nous a suscité des libérateurs dans les personnes de nos Représentans, nous a arrachés au plus honteux esclavage, a restitué l'homme à ses droits & à sa dignité, & réparé l'honneur de ses autels si long-temps obscurci. Grâces immortelles te soient rendues, Dieu bienfaisant, qui nous as soutenus sous le poids de nos chaînes, & nous as donné le courage d'attendre le mo-

ment de ta vengeance ! Nous étions près de blaſphémer le bienfait de la lumière qui ne luiſoit plus ſur notre ſol que pour éclairer nos fers. Cependant tu ne laiſſois appeſantir le joug ſur nos têtes que pour nous faire mieux goûter les charmes indicibles de la Liberté.

Mais pourquoi, lorſque tu nous rends ce fruit céleſte, chacun ne s'empreſſe-t-il pas à le recevoir avec reconnoiſſance ? Pourquoi, quand tu veux faire de nous une ſociété d'amis & de frères, des Miniſtres de ton culte veulent-ils empoiſonner, anéantir tes dons, troubler l'ordre, & prêcher la diſcorde ? Pourquoi, lorſque tu nous as deſſillé les yeux, & que par l'organe de nos ſages Légiſlateurs, tu nous as fait connoître la vanité, l'injuſtice de leurs prétentions ridicules, la petiteſſe de leurs moyens & la duplicité de leurs cœurs ; ( *On applaudit.* ) des Prêtres ont-ils entrepris de réveiller le Fanatiſme, de ſanctifier encore aux yeux du Peuple leurs préventions & leurs intérêts, & d'aiguiſer les poignards de la guerre civile pour ramener à la ſuite de l'Anarchie les abus de l'ancien régime ? ( *On applaudit* ).

Vous ne penſez pas ſans doute, Meſſieurs, que je veuille ici parler de quelques pieux Eccléſiaſtiques, qui n'ont pu concilier la preſtation du Serment avec leur conſcience ou leurs préjugés ; mais qui, Citoyens ſoumis, gardent un ſilence reſpectueux ſur ce qu'ils n'oſent jurer de croire. Je ne m'élève dans ce diſcours que contre les réfractaires de mauvaiſe foi, ou qui ſéduits par un zèle aveugle & frénétique, excitent au nom du Ciel le Peuple contre les Lois, & lui font un devoir de la rébellion. Sous quels traits aſſez noirs pourrai-je les peindre ?

La Religion eſt attaquée, s'écrient-ils, & le Serment qu'on exige de ſes Miniſtres ſeroit un parjure, une apoſtaſie.

Quelles ſont cependant les atteintes qu'on a portées à notre Religion Sainte ? Le chef-d'œuvre de l'Aſſemblée Nationale, la Conſtitution civile du Clergé ſert aujourd'hui de prétexte aux réluctations de nos ennemis ; voyons quels ſont les fondemens & les motifs des craintes qu'ils veulent inſpirer.

Nous ne cherchons point à ébranler les Eccléſiaſtiques qui n'ont pas voulu prêter le Serment civique. Et certes la tâche ſeroit téméraire ; le Chriſt, tout Dieu qu'il étoit, n'entreprit point de ramener à la ſaine doctrine les Docteurs de la Loi, inventeurs ou fauteurs des traditions phariſaïques. (*On applaudit*).

C'eſt au Peuple que je m'adreſſe : il eſt toujours ami de la vérité. Je ne craindrai point de la dire. Les plus grands fléaux le menacent ; des inſinuations perfides peuvent l'égarer. De lâches ménagemens pour des Paſteurs aveuglés par les préjugés, ou entrainés par l'intérêt, qui prêchent hautement, de parole & d'exemple, la ſédition, ſeroient aujourd'hui indignes d'un Orateur dont le langage libre & vrai peut écarter les plus horribles cataſtrophes. La cauſe de quelques Miniſtres faux n'eſt point celle de Dieu, & notre ſiècle ne doit plus la confondre avec elle.

Si le caractère qu'ils profanent eſt ſacré, celui de l'Aſſemblée Nationale qu'ils calomnient eſt auſſi ſacré. Si nous devons l'obéiſſance à nos Paſteurs, quand ils n'outre-paſſent point les bornes du pouvoir ſpirituel qui leur eſt confié, nous la devons également à notre Sénat auguſte,

quand il ne nous prescrit rien de contraire à la Loi Divine. Cependant ne voit-on pas des Prêtres imposteurs déclamer contre l'Assemblée Législatrice ; déchirer pieusement les personages les plus éminens qui la composent ; répandre, colporter sous nos yeux même, avec une profusion scandaleuse, des écrits détracteurs, insidieux & incendiaires ? Et une parole contre eux, pour dénoncer leur lâcheté, sera un crime, un attentat, un blasphême ? Il ne sera donc permis d'ouvrir la bouche que pour préconiser la superstition & le fanatisme ? (*On applaudit*). S. Paul, ce fier Républicain, qui savoit tout souffrir que la servitude, la bassesse & l'imposture, ne montra point cette timidité. Voyez comme il démasque *ces ouvriers hypocrites, qui se transfiguroient en Apôtres du Christ, & qui, aussi fourbes que Satan, revêtoient la figure d'Anges de lumière & des Ministres de la Justice.*

Quel jugement auroit-il porté de nos Prélats réfractaires, de ces hommes vains, mous & efféminés, qui verroient peut-être sans douleur la religion anéantie, si on leur conservoit leurs privilèges & leurs richesses ? (*On applaudit*). Avec quelle indignation il auroit entendu ses indignes collègues réclamer sans pudeur des titres fastueux & des biens périssables, que l'église répudie autant que ceux qui les possédoient !

Comme cet homme divin, qui avoit déconcerté tous les faux Prophêtes de son temps, qui avoit osé même résister en face à St. Pierre, auroit confondu le zèle hypocrite de ces Ministres mercenaires ! Quelles bénédictions il auroit données à nos pieux Législateurs pour avoir rendu à la France Catholique sa splendeur pri-

mitive & *débrouillé le chaos Ecclésiastique où l'avoient plongée des Pontifes usurpateurs !*

Qu'a fait l'Assemblée Nationale en décrettant la Constitution civile du Clergé, que renouveller la Constitution de l'égliſe naiſſante? Et que peut-on lui reprocher, ſinon d'avoir rétabli une diſcipline précieuſe, que l'orgueil & l'ambition avoient fait proſcrire?

On peut réduire à trois principaux chefs les difficultés que l'ignorance ou la mauvaiſe foi ſuſcitent contre la Conſtitution civile du Clergé. C'eſt bien moins pour refuter les miſérables arguties de nos adverſaires, que pour relever la ſageſſe de nos repréſentans, que nous allons les parcourir.

*Election populaire des Miniſtres du culte.* Ainſi fut élu Mathias. Les diſciples s'aſſemblèrent & leur choix l'indiqua pour apôtre. Ainſi furent élus les ſept premiers Diacres. *Choiſiſſez*, dirent les douze à la multitude, *des hommes de bon témoignage, & nous les inſtituerons.* Ainſi furent élus St. Ambroiſe, St. Grégoire, St. Nicet, St. Martin.

Et toi, *Grand Saint* dont les reliques repoſent ſur cet autel, viens, parois au milieu de cette auguſte Aſſemblée, & dis-nous à qui tu dus ton élévation à l'épiſcopat. Oui, Meſſieurs, Saint-Claude lui-même fut nommé par le peuple, (*On applaudit vivement*). Ainſi furent élus preſque tous les Evêques des ſix premiers ſiècles. Mais tel fut l'empiétement progreſſif du Clergé ſur ce droit ſacré du peuple : *celui-ci*, dit le ſavant Thomaſſin, *ſembloit paroître ſeul au commencement, le Clergé ſe joignit enſuite & enfin il l'a emporté.*

Miniſtres d'un Dieu de juſtice & de vérité, comment oſez-vous conteſter au peuple une prérogative que lui attribuent des autorités ſi formelles? Comment avez-vous exercé, ſans ſcrupule & ſans remords des fonctions que ne vous avoient point confiées vos véritables Electeurs ? Comment, dans un ſiècle de lumières avez-vous eu le front de compter aſſez ſur l'ignorance pour eſpérer de juſtifier votre uſurpation par des traditions ridicules, dont vous fûtes les artiſans, & que vous mettez impudemment à la place des traditions apoſtoliques ? Comment, quand on connoît les intrigues ſcandaleuſes qui vous élevèrent à l'apoſtolat, pouvez-vous déclamer contre les Elections populaires ? *On ſait*, dit l'Apôtre de la Liberté, *ce que c'étoit que l'Adminiſtration de la feuille des Bénéfices.* On proſtituoit les emplois les plus ſaints à des hommes ſans principes & ſans mœurs. *On donnoit les Abbayes*, dit un auteur (1), *pour n'avoir rien fait, & les Evêchés pour ne rien faire.* (L'Egliſe retentit d'applaudiſſemens.)

La diſtribution des Cures n'étoit guères plus édifiante. Les ames hypocrites & rampantes pouvoient ſeules prétendre à la faveur Grand-Vicariale. Les Prêtres honnêtes, droits, francs, ſenſibles & humains étoient irrévocablement écartés. Aujourd'hui ils ne ſeront plus livrés à l'arbitraire de quelques hommes ignorans, vains & impérieux. Le public, juge toujours impartial, rendra juſtice au mérite. La ſimple vertu obtiendra toujours ſes ſuffrages, & ceux qui n'avoient d'autre talent que l'art des grimaces & de l'hy-

(1) M. Cérutti.

pocrisie sont perdus sans ressource. *(on applaudit.)*

*Nouvelle circonscription des Diocèses & des Cures.* L'église n'a point de territoire, & Jésus-Christ, dont le règne n'étoit pas de ce monde, ne partagea point la terre à ses apôtres. *Allez*, leur dit-il, *enseignez toutes les Nations*, que mon nom retentisse par-tout où vous pourrez pénétrer & où l'on pourra vous *souffrir*. Il ne leur dit point : *allez, mesurez, circonscrivez vos appanages, & établissez-y des palais.* Les circonscriptions qui se firent dans la suite furent commandées par l'ordre & la police, tracées d'après les divisions des empires, & toujours d'après la volonté des puissances civiles.

Ce seroit bien étrange, si un Etat qui tolera, ou introduisit librement dans son sein, un nombre déterminé de Pasteurs, ne pouvoit le diminuer à son gré, & selon que l'exigeroient de nouvelles convenances ? Ce seroit bien étrange, si, parce que l'Etat a *souffert* des Evêques dans telle & telle cité, ces Evêques prétendoient que leurs sièges sont aussi immuables que leur caractère est indélébile ; & que l'Eglise seule peut les déposséder d'un titre qu'ils ne reçurent que de la complaisance du Souverain ?

Mais, dit-on, un pasteur ne peut exercer les pouvoirs de son ordre, que dans les bornes de son diocèse, ou de sa cure. Est-ce à l'Assemblée Nationale qu'il appartient de restreindre ou d'étendre sa juridiction ; & le Prélat ou le curé dont on augmente le troupeau, peut-il confirmer ou absoudre validement la nouvelle portion de fidèles qu'on lui confie ?

Mais le Prêtre dans son ordination ne reçoit-il pas un pouvoir divin, illimité ? Que lui faut-il pour en faire l'exercice ? Des sujets. Le peuple

a besoin d'un Ministre : il le nomme & se donne à lui. Le nouvel élu reçoit de l'Eveque la confirmation canonique, c'est-à-dire un certificat d'idonéité ; rien de plus. Et que pourroit ajouter une main mortelle au pouvoir divin de l'ordre ?

Dans le nouvel ordre de choses, que manque-t-il au pasteur dont on étend le territoire ? La consécration ? Il l'a reçue. La confirmation de l'Evêque ? il l'a reçue. Le nouveau terme de sa juridiction ? Il le reçoit de la convention Nationale & du consentement tacite de la nouvelle partie de son bercail.

Et quand il faudroit votre concours & votre approbation, ministres du seigneur ; si vous aimiez sincèrement la paix & la religion que vous invoquez, ne vous empresseriez-vous pas de vous concéder mutuellement les *sujets* qu'on vous ote ? *Quoi !* peut-on vous dire avec Saint-Augustin ; *vous balanceriez un seul instant de relâcher un peu de vos droits, de déposer même vos Evêchés pour éviter une scission ! Quoi ? pour de vils intérêts, pour de vains honneurs*, qui vous sont, hélas ! échappés sans retour, *vous consentiriez à voir déchirer les membres de Jesus-Christ !*

On nous fait descendre illégalement de nos Chaires, vous écriez-vous, & ceux qu'on y va faire asseoir seront des intrus. Mais croit-on que tous les fidèles méconnoîtront notre voix ? L'église va se diviser en deux parts, & le schisme est certain.

C'est ici que perce votre fureur hypocrite. Le schisme est certain ? Vous en accusez d'avance l'Assemblée Nationale, & vous seuls pouvez l'enfanter ! Le schisme est certain, & le sacrifice de votre orgueil nous en peut garantir ! Ce n'est donc pas l'intérêt de l'église qui vous

anime ; c'eſt le vôtre que vous défendez, & c'eſt pour le ſoutenir que vous voulez armer le peuple des torches du fanatiſme. Vos efforts ſont ſuperflus ; nous nous raillierons tous ſous les aîles des nouveaux paſteurs que notre confiance aura choiſis. ( *On applaudit.* ) Vous ſerez abandonnés de toute la bergerie, & il ne vous reſtera que la honte d'avoir inutilement nourri l'eſpoir le plus criminel. ( *On applaudit.* )

Nous connoiſſons qui vous êtes, & quel zèle vous enflâme pour nous. Si vous étiez vraiment les pères des enfans que vous réclamez ; vous voyez qu'ils ſont près de tomber dans des mains étrangères, ou d'être partagés à vos yeux par le glaive tranchant de la guerre civile ; la nature ne frémiroit-elle pas, & comme la mère en faveur de laquelle prononça Salomon, ne préféreriez-vous pas de les voir paſſer au pouvoir d'un autre, plutôt que de ſouffrir la vue de leurs corps enſanglantés ?

*Etabliſſement du conſeil de l'Evêque.* Ce conſeil eſt d'inſtitution divine. St. Jerôme l'appeloit le *Sénat de l'Egliſe*, & le quatrième concile de Carthage enjoignit aux Evêques, *ſous peine de nullité, de ne prononcer ſur aucune affaire ſans la préſence de leurs clercs. L'Evêque ne faiſoit rien*, dit M. Fleuri, *ſans le conſeil des Prêtres, parce qu'il ne cherchoit rien qu'à faire régner la raiſon & la volonté de Dieu.*

Mais tel fut toujours l'eſprit de nos pontifes, depuis qu'ils s'éloignèrent de la ſimplicité des apôtres : le plaiſir de commander en théocrate fut toujours leur paſſion dominante & le premier beſoin de leurs cœurs. Auſſi l'article de la Conſtitution civile du Clergé, qui leur rend un conſeil importun, dont ils

s'étoient affranchis, c'eſt-à-dire, qui ſouſtrait tant de victimes à leur foibleſſe, à leur ignotance, à leur tyrannie, eſt celui dont s'indigne le plus leur orgueil. Ils ne rendront plus des jugemens arbitraires, *dont ils ne devoient compte à perſonne*: c'étoit leur ſtyle. Ils ne pourront plus, au gré de leur caprice, envoyer au ſéminaire, interdire, exiler, renfermer les paſteurs qui, comme Mardochée, ne vouloient pas fléchir un genou idolâtre devant eux. Eſt-ce donc établir le *presbytéraniſme*, & tout renverſer, parce qu'un Evêque ne pourra plus être le tyran, & le perſécuteur des Prêtres ſubalternes?

Je ne parlerai point de l'accuſation perfide qu'on intente à l'Aſſemblée Nationale, d'avoir rompu l'unité catholique avec le chef de l'égliſe. *L'unité chrétienne, étoit un article de foi, il devient un article de civiſme lié à toutes nos loix.* Chaque nouvel Evêque écrira au Souverain Pontife une lettre de communion; & *83 Evêchés placés dans 83 Départemens ſeront en quelque ſorte, 83 ſignaux de notre alliance avec l'Egliſe de Rome.*

Nos Evêques, il eſt vrai, ne recevront plus du Pape l'inſtitution Canonique, & notre or n'ira plus s'engloutir dans les coffres du Vatican. Mais dans les neuf premiers ſiècles de l'Egliſe, les Evêques n'étoient-ils pas inſtitués pas le métropolitain de leur province, & le concile d'Afrique ne déclara-t-il pas *que quiconque recouroit à l'Evêque de Rome, ſeroit exclus de l'Egliſe Africaine?* Connoiſſoit-on alors les annates & les exactions que ſtipula à nos dépens un Roi monopoleur avec un Pape Simoniaque?

Voilà, Meſſieurs, voilà tous les reproches

qu'on fait à nos Législateurs, & qu'ont-ils fait ? Vous l'avez vu. Ce n'eſt point une nouvelle diſcipline qu'ils ont créée. C'eſt l'ancienne qu'ils ont retablie. Et certes, ce ſeroient des dieux, s'ils étoient les inventeurs des inſtitutions ſublimes qu'ils nous rendent.

Mais non, ce ne ſont point là les véritables cauſes de la réſiſtance des puiſſances Eccléſiaſtiques. L'amour de la religion eſt le moindre des ſoins, dont nos Prélats ſont preſſés. Suivez leurs démarches dans les différentes époques de notre révolution.

Ont-ils attendu le Décret ſur la Conſtitution civile du clergé, pour ſonner le tocſin de la révolte ? Aux premiers mots de réforme & de Liberté, n'ont-ils pas pouſſé des hurlemens ? Ont-ils jamais ſouffert ſans réclamation le redreſſement d'un ſeul abus, & fait le ſacrifice du plus indifférent de leurs droits ? ( *On applaudit* ). Et lorſque l'Aſſemblée Nationale n'étoit pas même tournée du côté du ſanctuaire, ne crioient-ils pas déjà à l'avilliſſement du Sacerdoce, & ne commençoient-ils pas à allarmer les conſciences par des mandemens anti-civiques & des proteſtations ſcandaleuſes ? ( *On applaudit* ).

Et ce ſont-là vos autorités, miniſtres inférieurs, qui refuſez le Serment qu'on eſperoit de vous ? La majorité des Evêques vous retient ! Mais depuis quand quelques Evêques entêtés ſont-ils infaillibles ? Il falloit donc ſuivre l'exemple des Prélats d'Angleterre, quand la preſqu'unanimité embraſſa le luthéraniſme ? Si la réſiſtance coupable de vos Prélats a pu vous effrayer quelques inſtans, la conduite de vos collègues n'a-t-elle pas dû vous raſſurer ?

Les noms d'une foule innombrable d'Ecclésiastiques qui ont rempli l'attente de la Patrie, & que vous avez vûs dans nos annales, n'ont-ils pas dû vous enhardir ?

Vous avez des doutes, dites-vous, & vous vous déterminez contre la Loi ! Vous avez craint de vous parjurer, & qu'avez-vous fait ? Vous avez redouté de vous exposer, comme Moïse, *à être anathème pour vos frères ;* vous vous êtes effrayés d'une faute qui ne pouvoit être que l'effet de l'ignorance.... qui auroit été le comble de la charité ; & pour l'éviter, vous avez commis le plus grand de tous les crimes ! Vous avez scandalisé les foibles, jeté le trouble dans les consciences, livré les cœurs à la plus déchirante inquiétude, exposé les fidèles aux horreurs d'une guerre civile, à la perte ou à l'abandon total de la religion que vous avez méconnue.

Citoyens, j'ai juré devant vous de défendre & d'aimer la Constitution. C'est à la face des autels que j'ai formé cet engagement sacré. Le ciel, qui punit le parjure, a reçu mon Serment. Si mon cœur n'a été d'accord avec ma bouche, & s'il récèle un seul sentiment contraire à notre foi, qu'un supplice éclatant venge le Seigneur outragé ; que le même feu qui sortit autrefois du sanctuaire & consuma les sacrilèges Nadab & Abiu, (1) s'exhale soudain de sous mes pieds & me dévore à vos yeux.

(1) Fils d'Aaron.

*F I N.*